

DÉPARTEMENT
de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d ROYAN

Séance du 2 Octobre 1946

OBJET :

Indemnités aux
agents
contractuels

L'an mil neuf cent quarante six le deux du mois
d'Octobre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Charles, en session }
ordinaire }
extraordinaire }
d'après convocations faites le 27 Septembre 1946.

NOMBRE

de

Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

23

Etaient présents : MM. REGAZONI Ch., Veyssière
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet,
Melle Rikosky, MM. Péraudeau, Baudet, Conge,
Prugnaud, Boulerne, Chazeau, Bouchet, Senelien
Grussenmeyer, Ollivier, Prot, Simon, Arrivé,
Dousinet, Domecq, Gounil

Absents : MM. Savignac, Chollet, Thomas

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. PERAUDEAU, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

se référant à la circulaire 96 B/4 du Ministre des
Finances, décide d'étendre aux employés municipaux
contractuels, le bénéfice de l'indemnité extraor-
dinaire de cherté de vie prévue par la loi 46 - 128
du 3 Aout 1946

Cette mesure prendre effet le 1er Juillet 1946

Ruy

7003 MM. MASSIE & RENAUD - LA ROCHELLE

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,

[Handwritten signature]